

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/008037**
n°de gestion : **1989B02303**
n°SIREN : **351 497 649 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/04/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MAZARS société anonyme à conseil d'administration

131 boulevard de Stalingrad "Le Prémium" 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

MAZARS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société Anonyme au capital de 1 886 008,53 Euros
Siège social : 131, Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

351 497 649 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 JANVIER 2004

L'an deux mille quatre,
Le douze Janvier à dix heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société " MAZARS ", se sont réunis, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par leur Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Max DUMOULIN
- Monsieur Frédéric MAUREL
- Monsieur Olivier BIETRIX
- Monsieur Pierre BELUZE
- Madame Christine DUBUS
- Monsieur Jean CROS
- Monsieur Pierre FRENOUX

Le Conseil réunissant le quorum requis par la Loi peut donc valablement délibérer.

Monsieur Arnould BACOT, Commissaire aux Comptes a été régulièrement convoqué.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max DUMOULIN, Président du Conseil d'Administration.

....

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean CROS de ses fonctions d'administrateurs, avec effet rétroactif au 1^{er} Octobre 2003 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement immédiatement, le nombre des membres du Conseil étant en conformité des prescriptions légales et réglementaires en la matière.

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

